

*Si la psychiatrie était humaine elle ferait parfois des cauchemars comme tout un chacun, et dans ses pires cauchemars elle rencontrerait le projet de loi de prévention de la délinquance. Dans ce projet un amalgame inquiétant et inacceptable est fait entre maladie mentale et délinquance.*

# Le non de la psychiatrie.



## Est-ce que vous diriez non !

Quand demain on vous obligera en tant que soignant de secteur psychiatrique (**art 5 du projet de loi de prévention de la délinquance**) sous peine de sanction de signaler au maire de la commune concerné toutes : « ...personnes présentant de graves «difficultés sociales, éducatives ou matérielles...»

### EST-CE QUE VOUS DIREZ NON ?

Quand demain on vous demandera (**arrêté du 29 juin 2006**) de ficher dans vos beaux outils de soins informatisés : «... caractéristiques du logement, ... données génétiques, vie sexuelle... », et que ce genre de données qui apparaissent déjà pourront être « transmise à l'ARH (agence régionale de l'hospitalisation), qui elle-même pourra les transmettre aux services de l'état en région qui collabore à son activité.... »

### EST-CE QUE VOUS DIREZ NON ?

Pour l'arrêté du 29 juin c'est trop tard, il est passé. Bien sûr on peut penser que quelques fragiles verrous de protection et de confidentialité existent encore, mais l'opportunité est maintenant offerte au fichage généralisé.

La loi sur la prévention de la délinquance, quant à elle n'est pas passée, et il n'y a pas que le chapitre qui transformerait tout soignant en délateur appointé pour nous faire réagir.

## La psychiatrie et au delà

Il y a bien d'autres aspects qui nous concernent directement.

Ce projet prévoit d'étendre le pouvoir des maires en matière d'hospitalisation d'office aux seuls « troubles potentiels, ou actuels, à l'ordre public ». Cela nous concerne d'une part par le rôle que l'on fait jouer à la psychiatrie, pas très reluisant. Mais aussi comme citoyen soucieux de sa liberté. Le maire aura aussi pouvoir sur les sorties d'hospitalisation de résidents de sa commune.

Alors quand la loi assimilera maladie mentale et délinquance,

### EST CE QUE VOUS DIREZ NON!

## Mais aussi...

C'est dans la préparation de ce même projet de loi qu'on préconisait de mettre sous médicaments les enfants « hyperactifs ». C'est dans cette même foulée que l'on voulait orienter vers la psychiatrie les enfants parlant une langue étrangère à l'école. C'est dans ce même esprit qu'arrivent les logiciels de détection des tendances suicidaires chez l'enfant (avec mise sous anxiolytiques à la clé bien entendu).

Ce projet de loi prévoit la suspension des allocs aux familles d'enfants « trop » absentéistes » à l'école, les perquisitions sauvages dans les

vestiaires des salariés des entreprises de transport et l'obligation a se soumettre à toute demande de prélèvement pour recherche de toxique divers....

L'orientation, la logique, de ce genre de loi est manifeste.

Demain la confiscation de libertés au profit d'un contrôle social de plus en plus accentué des populations.

### **Est ce que vous pourrez demain encore dire non ?**

Il est bien plus facile de dire non à une loi, à une orientation politique avant qu'elle ne soit promulguée. Avant c'est faire œuvre d'opposition dans le cadre du débat démocratique. Avant cela se fait dans le cadre de garantie constitutionnelle après...

Tant les professionnels de la psychiatrie, que les usagers et leur entourage, et par conséquence tout citoyen ont a se faire entendre sur ce sujet, parce qu'ils sont concernés professionnellement, parce qu'ils sont concernés individuellement.

Pour ne pas devenir des informateurs de police, pour ne pas devenir des gardiens de l'ordre social, pour ne pas être parents d'enfants gavés de médocs dès la maternelle, pour ne pas voir ses libertés confisquées les unes après les autres, pour des raisons de dignité et droit

### **C'est maintenant qu'il faut dire non.**

Bien sûr ce texte va bien au-delà de ces quelques chapitres qui nous concernent directement. C'est toute l'orientation du travail éducatif, social et d'une partie du sanitaire qui est pervertie. Le lecture du texte lui-même, les analyses complètes produites par le CNU, collectif national unitaire (contre la délation), ainsi qu'une série de tracts que nous avons produits, démontrent le choix de société autoritaire qui en découle.

***Il n'est nullement question de prévention mais seulement de répression dans ce texte.***

LE 13 SEPTEMBRE, LE CNU EN CONFÉRENCE DE PRESSE A APPELÉ À S'OPPOSER ET RÉSISTER À CETTE LOI. Dans ce collectif né à Chambéry il y a près de trois ans se retrouvent : CGT, FSU, SOLIDAIRES, LDH, SUD SANTÉ-SOCIAUX, SUD C-T, SNPES-PJJ, SNEPAP, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNES, SNUIPP, SNMPMI, SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE, SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE, UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE, SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES, CNT, A.C.!, COLLECTIF DES ETUDIANTS EN TRAVAIL SOCIAL, COLLECTIF POUR LES DROITS DES CITOYENS FACE À L'INFORMATISATION DE L'ACTION SOCIALE

**LE DIX OCTOBRE 2006 DES MANIFESTATIONS SERONT ORGANISÉES DANS CHAQUE DÉPARTEMENTS AUTOUR DE LA MÊME THÉMATIQUE. RETRAIT DE LA LOI DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, TOUS HABILLÉS DE NOIR, ET TOUS MUSELÉS.**

**UN MÊME MOT D'ORDRE, RÉSISTANCE!**